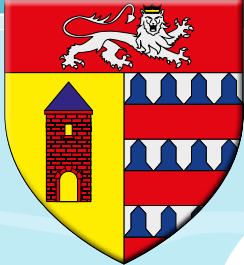


Foisches infos

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • juillet 2021 • N° 36



Le mot du Maire



Chers Amis,

Après de longs mois où l'incertitude, l'urgence, l'imprévisibilité et le désarroi étaient notre quotidien, il semblerait qu'aujourd'hui, nous « maîtrisons » la pandémie, qui a tant perturbé nos vies.

Mairie

Route Charlemont
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03

Fax : 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public

Le lundi, mardi et
mercredi
de 9h00 à 12h00
de 14h00 à 16h00

Le jeudi
de 9h00 à 11h00
de 18h00 à 18h30

Le vendredi
de 9h00 à 12h00

Bulletin d'information Municipal
de Foisches

Directeur de publication :
Richard Debowski

Rédaction :
Stéphanie Yol

Comité de lecture :
Le Conseil Municipal

Dépôt légal : juillet 2021

Imprimé sur du papier PEFC
Tirage à 140 exemplaires

Nous reprenons peu à peu nos habitudes du quotidien, sans pour autant oublier que nous devons désormais vivre avec ce risque sanitaire supplémentaire.

Partout, sur notre territoire, et sans parler de l'activité économique, de nombreuses activités associatives, sportives, culturelles ont été mises en sommeil forcé ; elles en sortent aujourd'hui, de manière prudente. Il en va de même pour nos associations communales, qui peuvent à nouveau, et sous certaines conditions, proposer à leurs adhérents la reprise des activités et manifestations.

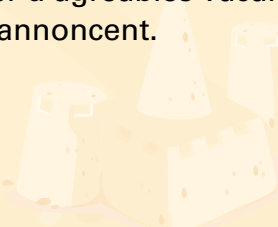
À notre niveau, l'action communale ne s'est jamais arrêtée. Nous avons poursuivi l'étude du projet de réfection de la route de Fagnes. Nous allons pouvoir lancer très prochainement la phase de consultation des entreprises. Nous espérons réaliser cette opération dans le courant du quatrième trimestre 2021.

Un autre point a retenu notre attention. Il concerne le projet d'aménagement d'une plateforme de tri et de recyclage de matériaux par la société URANO.

À la suite des tests réalisés, en termes d'acoustique et de vibrations, afin de mesurer l'impact de cette nouvelle activité sur notre environnement, nous allons organiser une réunion publique, comme nous nous y étions engagés. La date vous sera communiquée prochainement.

En attendant de nous retrouver à la rentrée, il me reste à vous souhaiter de passer d'agréables vacances, et de profiter du soleil et des beaux jours qui s'annoncent.

Le Maire,
Richard DEBOWSKI



Projet d'aménagement d'une plateforme de tri et de recyclage de matériaux par la société URANO



Dans notre précédent numéro, nous vous expliquions que la société URANO avait émis le souhait de développer son activité et d'aménager une plateforme de tri et de recyclage des matériaux, en utilisant un concasseur mobile, sur la partie non exploitée de la parcelle 173.

Cette unité de recyclage aurait pour but d'extraire

et de traiter la part des matériaux entrant sur le site de Foisches, propre à être réutilisée.

Monsieur Patrice Paquot, Directeur d'Exploitation chez Urano est venu expliquer le projet, en détail, au Conseil Municipal et au Président de l'association La Pierreuse, le 11 mai dernier à la salle polyvalente.

Il a ainsi répondu à toutes les interrogations émises par cette Assemblée.

Afin d'apprécier le réel impact de la mise en exploitation du matériel de criblage qui serait utilisé, des essais ont été effectués sur le site, du 1^{er} au 2 juillet 2021.

D'autres essais de matériel et une réunion publique seront organisés prochainement.



Aménagement de la Route des Fagnes



La municipalité a décidé d'engager d'importants travaux de réaménagement de la route des Fagnes, dans le bas du village. Les Riverains ont été invités par la Mairie à une présentation du projet.



Ils ont émis des remarques et doléances qui sont actuellement étudiées et qui seront prises en compte, dans la mesure du possible.

Malheureusement, une réunion publique pour présenter le projet à tous les habitants du village n'était pas envisageable dans le contexte sanitaire actuel, ce que nous regrettons.



Urbanisme

RAPPEL IMPORTANT : Pour tous travaux touchant l'aspect extérieur des habitations (menuiseries, peintures, remplacement de tuiles, clôtures...), **il est obligatoire d'établir une déclaration préalable de travaux.**

Certaines constructions ou aménagement nécessitent un permis de construire.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Mairie (03 24 42 07 03) et des documents sont téléchargeables sur notre site internet www.foisches.fr



Installation de panneaux de signalétique



Des panneaux d'information ont été installés sur le site multisports ainsi qu'un abri en bois pour vous abriter en cas de pluie soudaine.

Une enseigne a également été apposée sur la façade du hangar municipal.



Nous vous rappelons que l'accès au hangar municipal est strictement interdit et qu'un système de vidéosurveillance avec alarme a été installé.

Recensement Militaire

Il est rappelé que tous les jeunes français, filles ou garçons, doivent effectuer leur Journée Défense et Citoyenneté à l'âge de 17 ans.

Pour cela, il est nécessaire de se faire recenser en Mairie, à l'âge de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent.

Les jeunes concernés doivent se munir des documents suivants :

- Livret de famille
- Pièce d'identité
- Brevet des Collèges (si obtention)



Le recensement permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté et facilité également l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



La fibre arrive bientôt à Foisches

Les travaux ont débuté fin mai, dans notre commune.

L'outil d'éligibilité vous permet de savoir où en est le déploiement du Très Haut Débit dans notre commune et plus précisément jusqu'à votre domicile.

Rendez-vous sur le site pour tester votre éligibilité à la fibre optique où vous pourrez vous abonner à la newsletter qui vous tiendra informé(e) de l'avancement des travaux :

<https://www.loange-fibre.fr/eligibilite/>



Salle des jeunes

La salle des jeunes est à nouveau ouverte mais en raison de la situation sanitaire, l'accès est strictement réservé aux habitants du village.

Toute personne accompagnée d'une personne extérieure au village se verra sanctionnée par une interdiction d'accès à la salle.

De plus, l'accès est limité à 6 personnes simultanément, avec respect des gestes barrière et le port du masque est obligatoire.



Nous vous rappelons que la salle des jeunes est placée sous vidéosurveillance et que le règlement intérieur doit être strictement respecté.

Bons de fleurissement

Cette année, vous êtes encore très nombreux à avoir fleuri vos façades et à avoir profité du bon de fleurissement offert par la Mairie. Vous contribuez ainsi à l'embellissement de notre village.



Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte aux horaires d'ouverture de la mairie (accès par la mairie), l'accès est limité à 3 personnes maximum dans la salle et le port du masque est obligatoire.



INSOLITE



UN CASTOR a été aperçu, fin mai, derrière le nouveau lotissement. Alors, ouvrez bien les yeux, vous aurez peut-être, vous aussi, la chance d'apercevoir l'animal.

Dépôts sauvages

Nous vous rappelons, une nouvelle fois, de ne pas jeter vos déchets dans la nature.

Ces photos ont été prises route de Charlemont mais nous avons constaté beaucoup de déchets également sur le chemin derrière le camping et sur les abords de la route menant à l'entrée au village.

Merci d'éviter ces incivilités passibles de sanctions.



La MAIRIE SERA FERMÉE du 19 au 28 juillet. En cas d'urgence, veuillez contacter le Maire ou les Adjointes.

Bruits de voisinage



BRICOLAGE - JARDINAGE

L'utilisation d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Le préfet des Ardennes nous invite à débroussailler nos espaces verts et la forêt domaniale pour éviter toute propagation d'incendie. Par ailleurs, **il nous est demandé de ne pas brûler de végétaux** mais de les déposer en déchèterie.



Rappel des horaires des déchèteries

Pour vos déchets verts et encombrants



GIVET – Déchetterie de la Terre au Pavé
Rue de la Terre au Pavé
Route de Philippeville - Tél.: 03 24 41 82 46

VIREUX-MOLHAIN – Déchetterie de la Fonderie
Zone industrielle Sud – Rue Pasteur
Tél.: 03 24 41 03 97

HAYBES – Déchetterie des Dzivages
Zone industrielle – Rue des Mésanges
Tél.: 03 24 41 12 02

REVIN – Route Départementale 988
Tél.: 03 24 41 00 97

Le dépôt devant la déchetterie est strictement interdit ! Merci de respecter les horaires d'ouverture.

LUNDI	MARDI	MERCREDI
FERMÉE	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE le MATIN 13h30 - 18h00
JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉE le MATIN 13h30 - 18h00	FERMÉE le MATIN 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00

Nous vous informons que le ramassage des encombrants effectué par les employés communaux, le mardi matin, est momentanément suspendu, du 1^{er} mai au 30 septembre 2021. Ce service reprendra le 1^{er} octobre 2021. Merci de votre compréhension.

Crottes de chiens

Les propriétaires de chiens sont appelés à ramasser les déjections de leur fidèle ami sous peine de verbalisation.

Les crottes de chiens sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe (35 €).



Des sachets seront bientôt à votre disposition en Mairie.

Les propriétaires de chiens pourront venir en récupérer.

vaccination anti-Covid

3 CENTRES DE VACCINATION

vous sont proposés sur le territoire :

Aubrives – Salle polyvalente - Rue Francis Poulenc

Jeudi matin 8 h30 à 12 h30 et jeudi après-midi de 13 h30 à 17 h30

Givet – Cosec Charles de Gaulle - Rue des Anciens Combattants

Vendredi matin de 8 h00 à 13 h00 et vendredi après-midi 13 h30 à 17 h30

Revin – Espace Rocheteau - 46 avenue Jean-Baptiste Clément

Mercredi matin 8 h00 à 12 h00 et mercredi après-midi de 13 h30 à 18 h30

La prise de rendez-vous pour chaque centre est assurée par les communes d'accueil sur un numéro de téléphone spécifique à chaque centre et qui est joignable de la manière suivante :

PRISE DE RDV



Pour Aubrives - 07 86 31 83 03

lundi et mardi matin de 9 h00 à 12 h00 et
le jeudi de 8 h30 à 12 h30 et de 13 h30 à 17 h30

Pour Givet - 03 24 42 98 40

du lundi au vendredi de 9 h00 à 12 h00 et de 13 h30 à 16 h30

Pour Revin - 03 24 41 55 67

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17 h30

L'hôpital de Fumay assure, également, des permanences de vaccination.
La prise de rendez-vous s'effectue via **www.Doctolib.fr**

